

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE
 Comté de Westmount Municipalité civile de Westmount
(Comté provincial) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

2. Nom et prénoms <u>ÉPOUX Vogel</u>	12. Nom et prénoms <u>ÉPOUSE M^{lle} Ger Pauline Sugano</u>
3. Occupation <u>Médecine</u>	13. Occupation
4. Célibataire, <u>veuf</u> ou <u>divorcé</u>	14. Célibataire, <u>veuve</u> ou <u>divorcée</u>
5. Âge <u>14 Sept 1906 - 26 ans</u>	15. Âge <u>21 ans</u>
6. Religion <u>Catholique</u>	16. Religion <u>Catholique</u>
7. Résidence <u>Verdun (à l'hôpital) - P.Q.</u>	17. Résidence <u>Mc. Thu. Westmount</u>
8. Lieu de naissance <u>St. Charles Richelieu - P.Q.</u>	18. Lieu de naissance <u>Westmount - P.Q.</u>
9. Lieu de naissance de son père <u>P.Q.</u>	19. Lieu de naissance de son père <u>Montreal - P.Q.</u>
10. L'époux sait-il lire? <u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire? <u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire? <u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire? <u>oui</u>

22. Date du mariage 7 octobre 1932 23. Par licence ou par bans Bans
(jour) (mois) (année)

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
 (a) Nom de la paroisse ou église St. Leon (b) Municipalité civile de Westmount
 (c) Date 7 octobre 1932 (d) Comté provincial de Westmount
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil
 dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Rev. P. Sanche
 Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici Pte. Cure

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

110424

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE. CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT. Chaque information doit être donnée minutieusement. Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.